



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

## CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE                                                                       |                                                                                |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Référence du dossier : DP0840542600251                                                          |                                                                                |                          |
| <b>Demande du :</b><br><b>Date de demande de pièces :</b><br><b>Dossier complet depuis le :</b> | 26/08/2026 - affichée en Mairie le : 31/08/2026<br><br>26/08/2026              | Destination : HABITATION |
| <b>Par :</b>                                                                                    | HAVERLANT PATRICK                                                              | SP créée : 0 m²          |
| <b>Demeurant à :</b>                                                                            | 38 Lotissement les micocouliers 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue                     |                          |
| <b>Pour des travaux de :</b>                                                                    | CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COQUE DE 24,5 M² et LOCAL TECHNIQUE                 |                          |
| <b>Sur un terrain sis :</b>                                                                     | 38 Lotissement les Micocouliers 84800 Isle sur la Sorgue - Cadastéré : CD-0581 |                          |

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE,

**Vu la déclaration préalable susvisée,**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025, modifié le 30/06/2026.

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,

Vu le porté à connaissance du Plan de prévention des risques inondation du Coulon/ Calavon en date du 28/03/2019 Aléa FAIBLE

La piscine enterrée devra être affleurante. Le pétitionnaire devra prévoir un dispositif de balisage permanent au-dessus de la cote de référence de 0.70m/TN afin d'assurer la sécurité des personnes et des services de secours.

### ARRETE

**ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.**

**ARTICLE 2 :** Elle est assortie des prescriptions suivantes :

**VIDANGE DE BASSIN :** En cas de vidange les eaux seront épandues sur le terrain d'assiette de la construction avec un débit restreint. La vidange est interdite dans le réseau des eaux usées.

**PRECONISATION RISQUE INONDATION :** Tout appareillage électrique lié à cette installation devra être positionné à une côte supérieure ou égale à 0.70m/TN en aléa FAIBLE ;

Décision exécutoire le **02 SEP. 2026**

L'ISLE SUR LA SORGUE, le **02 SEP. 2026**

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Florence CHAMBON

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.*

*Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

#### **INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :**

La commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.

#### **TAXES D'URBANISME :**

Le projet est soumis au versement de la Taxe d'aménagement dont le montant définitif vous sera communiqué ultérieurement. Le taux en vigueur sur la commune est fixé à 5 % et sur le département à 1,5 % pour calculer la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive : [www.cohesion-territoire.gouv.fr](http://www.cohesion-territoire.gouv.fr)

---

### **INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

- **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de **trois** ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

- **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.

#### **- DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le délai d'introduction d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique à l'encontre d'une décision relative à une autorisation d'urbanisme est d'un mois. Le silence gardé pendant plus de deux mois sur ce recours par l'autorité compétente vaut décision de rejet.

Le délai de recours contentieux contre une décision mentionnée au premier alinéa n'est pas prorogé par l'exercice d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE  
Direction de l'Urbanisme  
Tel : 04.90.38.55.04  
Mail : [urbanisme@islesurlasorgue.fr](mailto:urbanisme@islesurlasorgue.fr)

Monsieur HAVERLANT PATRICK  
38 Lotissement les micocouliers  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Affaire suivie par : Emilie BUNEL  
Dossier : DP0840542600251  
Demandeur : HAVERLANT PATRICK  
Déposé le : 26/08/2026  
Complété le : 26/08/2026  
Travaux : 38 Lotissement les Micocouliers 84800 Isle sur la Sorgue

**Objet:** Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.

- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT) accompagnée de la publication de la division ou de l'acte de mutation** : l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 02 SEP. 2026

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,  
Florence CHAMBON.



## Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.



Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.

Connexion à votre  
**Espace particulier**

Numéro fiscal  
Format attendu : 13 chiffres

Numéro fiscal oublié ?

Changer d'utilisateur

Renseigner votre mot de passe

Mot de passe ☐ Afficher

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Vous avez oublié votre mot de passe

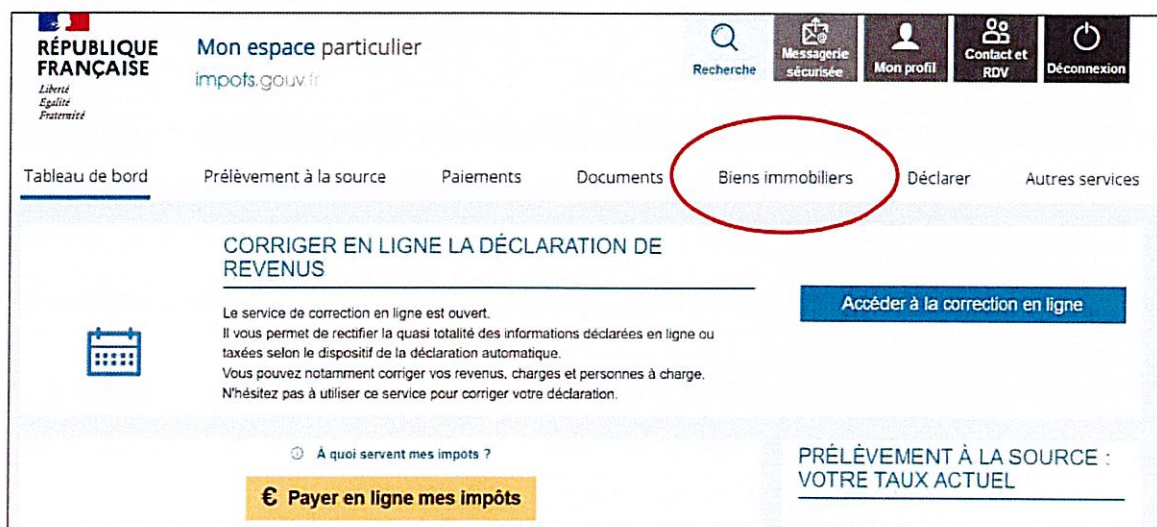
Comment modifier votre mot de passe ?

Les services disponibles sur votre espace particulier

Gestion des cookies

**Payer en ligne**  
Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis.

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers. ».



Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».

MES BIENS

Filter les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue

Détailer les biens

Maison

L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Déclaration d'occupation

Consulter

Renseignements fonciers attendus

L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Renseigner

Consulter

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.

N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT

Introduction Propriétaire Nature des travaux Date d'achèvement Récapitulatif

Les champs signalés par un astérisque (\*) sont obligatoires

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Documents utiles

Moyens de contact

Aucun document n'est nécessaire

Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique « Mon Profil ».

En savoir plus sur le traitement de mes données

Retour à l'accueil

Commencer

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.